DLP 24-8-63 239383

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Supplément n° 2 au Bulletin n° 35 - AOUT 1963 - 23 AOUT 1963

VIGNE

MILDIOU : Poursuivre l'élimination des jeunes pousses atteintes par le mildiou.

POURRITURE GRISE : Surveiller attentivement les grappes. En cas d'attaques par ce champignon, effectuer un traitement avec l'un des produits conseillés dans la note précédente.

Une erreur s'est glissée dans la rédaction du Bulletin n° 35 - Supplément n° I - Eliminer le T.M.T.D. poudrage. Par contre, ajouter à la liste l'Oxyquinoleate de cuivre.

ARAIGNEES ROUGES : Quelques foyers sont signalés. Nous ne pensons pas à une extension alarmante. Les produits à utiliser sont mentionnés dans la liste des produits pesticides conseillés adressée au début de l'année.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES & DES POIRES : Les risques de contaminations importantes sont faibles par suite des mauvaises conditions atmosphériques ; cependant des pénétrations peuvent encore avoir lieu. Une nouvelle protection est conseillée.

TAVELURE : Dans les vergers où la maladie se manifeste ou dans ceux sujets les autres années aux attaques tardives de tavelure, ajouter à la bouillie précédente un fongicide.

CULTURES HARAICHERES

FRAISIERS - TARSONEME : Cet acarien se manifeste activement dans certaines plantations. Dans celles-ci, des pontes abondantes sont constatées.

Les dégâts que causent ce parasite se rapprochent des symptômes des maladies à virus (feuilles du coeur petites, déformées, gaufrées).

Le traitement à l'aide d'une pulvérisation de Dichlorophényl-Trichlorethanol (Kelthane) est efficace à la condition de mouiller abondamment le coeur des plantes. Cette pulvérisation, à la concentration de 40 gr. de matière active à l'hectolitre, devra être renouvelée 10 jours après.

Il est interdit d'effectuer ce traitement sur les variétés remontantes en cours de récolte.

.../...

p 25

POMME de TERRE

MILDIOU : La destruction des fanes s'impose d'urgence dans toutes les cultures dont le feuillage a pu être maintenu jusqu'ici.

-(Voir supplément n° 3 du 20 Juillet dernier).

Par contre, la tubérisation est insuffisante dans les variétés tardives notamment dans le Haut-Doubs et la région Sous-Vosgienne. Un nouveau traitement est recommandé dès que les conditions climatiques le permettront.

C O L Z A S

PRODUCTEURS de COLZAS, NE NEGLIGEZ PAS LE TRAITEMENT MIXTE DES SEMENCES :

L'enrobage des semences de colza par un fongicide (produit destiné à combattre les maladies cryptogamiques) - comme on le fait pour les céréales - est une assurance toujours rentable, même dans l'incertitude de l'état sanitaire des graines utilisées.

Cette opération a pour but de lutter contre certains champignons (Phoma, Alternaria, etc...) responsables notamment de la "fonte des semis". Ils peuvent être propagés par des semences contaminées. Les fongicides de base recommandés sont : les Organo-mercuriques, le Thirame ou T.M.T.D., l'Oxyquinoléate de cuivre.

Le traitement mixte (à la fois fongicide et insecticide) est encore plus complet puisqu'il permet de protéger la levée et les jeunes plantes contre les attaques d'altises souvent dangereuses au départ d'une culture.

Le Service de la Protection des Végétaux recommande donc vivement aux producteurs de colzas de traiter soigneusement leurs semences à l'aide d'une spécialité commerciale mixte à haute teneur en Lindane, les doses à respecter étant de 50 à 60 gr. de produit commercial par kilog. de semences. Si l'on a recours à des produits simples, utiliser 3 à 4 gr. de fongicide (produit commercial) et 30 à 40 gr. de Lindane (produit pur) par kilog. de semences.

Le traitement par poudrage est maintenant le plus utilisé.

Sur le plan pratique, l'adhérence des produits sera facilitée par l'adjonction d'une cuillerée à soupe d'huile végétale.

Le prix des produits est de l'ordre de 20 F. par hectare.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des
Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.